

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 24 FEVRIER 2022**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice 29  
- présents 27  
- votant par procuration 2  
- absent 0  
- total des votants 29

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 25 février 2022.

xxx

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-quatre février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le dix-sept février, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Conformément aux dispositions dérogatoires mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la COVID 19 et rétablies jusqu'au 31 juillet 2022 par la loi Vigilance sanitaire n°2021-1465 du 10 novembre 2021, la séance s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Le caractère public de la réunion a toutefois été assuré puisque les débats étaient accessibles au public, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Par ailleurs, à titre dérogatoire, le Conseil Municipal pouvait valablement délibérer avec un tiers (*et non la moitié*) de ses membres en exercice présents et chaque élu pouvait disposer de deux procurations.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Djémaïa TAKARLI, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Evelyne BAILLEUL

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Fabrice LEPAREUX a été nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: V.01/02.22**

**Objet :** Vœu en faveur de la mise en place d'une dotation énergie  
Soutien à la démarche engagée par l'Association des Petites Ville de France (APVF)

**Délibération n°: V.01/02.22**

**Objet :** **Vœu en faveur de la mise en place d'une dotation énergie**  
**Soutien à la démarche engagée par l'Association des Petites Ville de France (APVF)**

Madame le Maire indique que face à la hausse continue du prix de l'énergie et à son impact financier considérable pour les communes, l'Association des Petites Villes de France (APVF) demande la mise en place urgente d'une « dotation énergie » pour préserver l'équilibre financier des communes déjà fragilisé par des mois de crise.

La hausse du prix de l'énergie a, en effet, un impact direct sur les particuliers et les entreprises, mais aussi sur les communes. En quelques mois, le prix de l'électricité a été multiplié par 5 et le prix du gaz par 6 à certaines périodes. Rien que sur l'année 2022, cette augmentation engendre un coût supplémentaire pour le budget de plusieurs petites villes pouvant aller jusqu'à 500 000 euros.

L'impact sur les finances publiques déjà fragilisées par la crise de la Covid 19 est considérable et ne pourra pas être absorbé par les communes qui pourraient être ainsi contraintes à les répercuter auprès des usagers des services publics.

Face à cette hausse inédite du prix de l'énergie, l'APVF déplore l'absence, à ce jour, de réponse du Gouvernement à destination des communes. Le Gouvernement a en effet proposé un ensemble de dispositifs qui s'adresse essentiellement aux particuliers. Ainsi, pour limiter la hausse de l'électricité à 4 % en 2022, il est prévu une aide de 100 euros pour les populations les plus fragiles et une baisse de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE).

Si cet allègement de taxe s'applique également aux collectivités, il n'est en aucun cas suffisant pour compenser l'impact de la hausse sur les budgets locaux. Les collectivités, qui ne bénéficient pas du gel du prix du gaz prévu pour les particuliers, subissent également de plein fouet cette augmentation. Afin de compenser cette hausse au même titre que pour les particuliers, l'APVF demande la mise en place d'une « dotation énergie » versée aux communes. Il s'agit d'une mesure d'urgence mais aussi d'une mesure vitale pour préserver l'équilibre financier des territoires et leur permettre de continuer à assurer les services essentiels à la population, tout en préservant la stabilité de la fiscalité locale.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la démarche engagée par l'APVF en faveur de la mise en place d'une « dotation énergie » versée aux communes,

Considérant les efforts majeurs d'investissement effectués par les collectivités sur leur patrimoine pour réduire les dépenses d'énergie,

Considérant que l'impact sur les finances publiques ne pourra être absorbé par les communes déjà fragilisées par la crise de la COVID 19,

Considérant que la Ville de Lillebonne n'aurait d'autre choix, face à cette hausse du coût de l'énergie, que de réduire l'offre de service à la population en termes de manifestations, animations sportives et culturelles...,

**Délibération n°: V.01/02.22**

**Objet :** Vœu en faveur de la mise en place d'une dotation énergie  
Soutien à la démarche engagée par l'Association des Petites Ville de France (APVF)

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'apporter le soutien de la Ville de Lillebonne à l'APVF pour la mise en place d'une « dotation énergie » versée aux communes.

**PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)**  
**ET 7 VOIX CONTRE (M. PHILIPPE LEROUX, MME ARLETTE LECACHEUR,**  
**M. PATRICK WALCZAK, MME SYLVIE DE MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS,**  
**M. JEAN-YVES GOGNET, MME DJEMAÏA TAKARLI, ELUS DE L'OPPOSITION).**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.*

*Pour extrait certifié conforme,  
le Maire de Lillebonne,*

